



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

- Résolution 1 : Approbation du rapport moral
- Résolution 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025
- Résolution 3 : Approbation du budget nouvel exercice 2025/2026
- Résolution 4 : Élection des membres du Conseil d'Administration de l'Association

Quorum

Selon les dispositions des statuts de l'Entente Saint Genoise, (**Chapitre IV** - Assemblées générales - **article 1** – composition et séances), « *la présence ou la représentation du **dixième** des membres est nécessaire pour la validité des délibérations* ».

1538 adhérents sont inscrits à la date du 7 novembre 2025
Quorum nécessaire : 154. membres présents ou représentés

Lors de l'AG : 69 membres présents et **181** membres représentés valablement par un membre présent soit **250 voix**.

Le quorum est atteint et les délibérations votées sont valides.

Désignation d'un président et d'un secrétaire de séance

Madame Véronique HECQUET, Présidente de l'ESG, demande à l'assemblée d'approuver la désignation de

TURPIN Thierry en tant que président de séance

GERFAUD Lionel en qualité de secrétaires de séance.

Vote à l'unanimité des présents et représentés



Présents non votants

- Pour la Mairie : M. CRETENET et M DUPOIZAT
- Salarié(e)s et Prestataires de l'Entente Saint-Genoise : M. Fred DUMORTIER et M Dimitri TURPIN

Présents votants

Confère le registre établi

Résolution 1 : Approbation du rapport moral

Vote du rapport moral présenté à l'AG

POUR à l'unanimité des présents et représentés
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Résolution 2 : Rapport financier et Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025

RESULTAT 2024/2025 :

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat global se traduit par un bénéfice de 32.505 €

BILAN :

*Le total du bilan s'élève à 337.896 € au 31/08/25 contre 276.764 € en au 31/08/2024
Notre trésorerie est importante à 335.190 €, elle permet de couvrir les salaires et les factures de nos prestataires et d'envisager des renforts administratifs.
Les résultats des sections évoluent favorablement depuis la saison dernière.
Les effectifs sont repartis à la hausse.*

Vote du compte de résultat à l'AG

POUR à l'unanimité des présents et représentés
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0



Résolution 3 : Approbation du budget nouvel exercice 2025/2026

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026 :

Le résultat budgété se traduirait par un bénéfice de 34.764 €

COMMENTAIRES

Construction :

Chaque trésorier vise l'équilibre.

Les budgets sont finalisés en septembre pour tenir compte des perspectives d'inscription après Forum.

Proposition :

Le Bureau accompagne les sections pour constituer des dossiers de demandes de subventions.

Cette saison nous avons échangé avec la Mairie pour réaliser des investissements pour la réfection du dojo, l'achat d'une table de tennis de table (compétition enfants) et l'achat d'un four pour la section terre et couleurs (fours qui deviennent vétustes avec beaucoup de réparations).

Vote du budget prévisionnel présenté à l'AG

POUR à l'unanimité des présents et représentés

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Résolution 4 : Élection des membres du Conseil d'Administration de l'Association

Bureau composé de 6 membres actuellement. Il se réunit 10 fois par an, 4 Conseil d'Administration et 1 Assemblée Générale.

De nouveaux bénévoles sont nécessaires pour préparer l'avenir (en priorité un trésorier adjoint).

L'année dernière la décision a été prise de pouvoir accueillir des « invités ». Les personnes intéressées pour découvrir le Bureau sont les bienvenues.

Élection Membres du Bureau

Membres sortants : Hecquet Véronique, Turpin Thierry, Gerfaud Lionel

Se représentent : Hecquet Véronique, Turpin Thierry, Gerfaud Lionel

Nouveau membre se présentant : 0



Vote du bureau présenté à l'AG

POUR à l'unanimité des présents et représentés

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Mise à l'honneur

- Judo : Anaïs SABOT
- Bureau ESG : Thi-Mai NGUYEN
- Volley : André BONNET
- Bureau ESG : Bérénice GERFAUD
- T de Table : Philippe TREGUER

Remerciements

Merci à tous d'être venu, de bonnes fêtes à tous.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 21h10

De l'Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire de séance ainsi que du Président de l'Entente Saint Génoise.

À Saint Genis les Ollières le 14 Novembre 2025

Le Président de séance

La Présidente de l'ESG

Le Secrétaire de séance